

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. G. GILLOT - Mme DURNERIN - Mme MANSAT - Mme BERNARD - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

"Accueil jeunes" de l'avenue de Stalingrad - Installation d'un bungalow - Demande de permis de construire

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet éducatif local, il est envisagé d'installer un bungalow, avenue de Stalingrad, d'une superficie de 50 m² de surface utile, afin de permettre l'accueil d'environ trente jeunes de douze à vingt-cinq ans.

Ce bungalow comporterait une salle d'activité et un bureau. Son installation nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à déposer la demande de permis de construire afférente à l'installation d'un bungalow destiné à l'"accueil jeunes" de l'avenue de Stalingrad.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 2/04/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
M. Jean MILLOT

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ